

sensible à la présence du ministre ici ce soir. Je ne voudrais pas trop lui donner une tape dans le dos...

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Donnez-lui-en une un peu plus bas alors.

**M. Alexander:** ...mais cela montre qu'il est un des rares parmi ses collègues à avoir non seulement amorcé le débat sur ce projet de loi, mais à prêter l'oreille aux idées, aux propositions et, j'imagine, aux critiques constructives des membres de la Chambre.

A 5 heures, je donnais à la Chambre un indice de l'attitude du premier ministre envers le fait de travailler et de ne pas travailler. Ceci m'amène à demander ce que cette mesure législative accomplira en faveur des provinces atlantiques qui sont présentement aux prises avec un chômage chronique attribuable, selon moi, à la politique du gouvernement. Son programme d'expansion régionale n'est pas, d'après ce que j'ai entendu dire ici, la meilleure mesure qui soit, et ne profite pas tellement non plus à ces gens dans le besoin.

Dans la région atlantique, il y avait à la fin de mars, d'après les chiffres relatifs au chômage, 70,000 chômeurs. C'est pourquoi je répète sans cesse que si nous voulons que cette grande nation se développe et prospère, le gouvernement doit accorder la priorité à toute politique propre à assurer à un aussi grand nombre que possible de travailleurs un emploi lucratif. Je ne puis m'empêcher de répéter qu'afin de réunir les fonds nécessaires pour atteindre cet objectif, il faut une assiette de l'impôt suffisante.

Plusieurs articles de ce projet de loi soulèvent des questions inquiétantes et exigent une étude approfondie non seulement de la part des députés de ce côté-ci de la Chambre mais également de ceux d'en face. Tout programme d'assurance-chômage devrait maintenir un bon équilibre entre le soutien temporaire du revenu et la possibilité de reprendre une activité productive. Donc, avec tout le respect que je dois au ministre et tout le cas que je fais de ses arguments, je me demande si la réduction de la période de référence à huit semaines d'emploi sur le marché du travail est pratique, compte tenu des abus que cela pourrait encourager. De plus, une aussi courte période de temps n'indique même pas un emploi saisonnier régulier dans l'effectif ouvrier.

Je voudrais savoir pourquoi le ministre a opté pour une période de huit semaines. Douze semaines n'auraient-elles pas mieux permis d'encourager les gens à se débrouiller? En ramenant à huit semaines la période de référence, on n'aide pas beaucoup les jeunes sans aucune expérience, de plus en plus nombreux, qui n'ont droit ni aux prestations d'assurance-chômage ni aux programmes de recyclage. Il est significatif que ni le Livre blanc ni la mesure législative qui a suivi, ne mentionnent pas cette question très importante.

Je crois qu'il nous faut créer une atmosphère propice à l'emploi. Le chômage n'est pas chômage lorsqu'il est voulu, lorsqu'on se l'impose soi-même de son plein gré. A mon avis, la période de huit mois devrait faire l'objet d'une étude approfondie, car je crois qu'elle préoccupe bien des gens au Canada. Pensez-y donc, monsieur l'Orateur, on a droit aux prestations en vertu de la loi sur

[M. Alexander.]

l'assurance-chômage au bout d'une période minimum de huit semaines! Selon la loi actuelle, une personne a droit à l'assurance-chômage si elle a travaillé 32 semaines sur 52, mais je puis me tromper. J'aimerais savoir pourquoi on a autant réduit la période. J'espère que le ministre saura me le dire. Nous voyons là une mesure qui encouragera le chômage, étouffera l'initiative et, ce qui est plus important encore et de plus de conséquence, qui poussera les gens à se dire: «Pourquoi travailler puisque le gouvernement s'occupera de nous?» C'est une attitude qu'adopte non pas la majorité des gens mais un trop grand nombre de la minorité.

Nous pourrions peut-être améliorer les choses dans ce domaine. A cet égard, j'aimerais signaler au ministre un article où l'on souligne de façon très concrète ce que j'essaie de faire ressortir. Je songe à l'article paru dans le *Globe and Mail* du jeudi 24 septembre 1970. J'aimerais vous en lire de longs extraits car il traduit ce que bien des gens pensent de la nouvelle mesure sur l'assurance-chômage. En voici un passage:

Les faiblesses des propositions de M. Mackasey sont de caractère plus fondamental. Il semble s'être peu efforcé de faire la distinction entre le travailleur saisonnier, qui ne s'attend pas à travailler toute l'année, et ceux qui font vraiment partie de la population active. Il peut y avoir bien des travailleurs saisonniers, qui font toutes les besognes, de l'empaquetage des pommes à la récolte du tabac, en passant par le travail de commis au temps des fêtes. Non seulement un grand nombre d'entre eux ne s'attendent pas à travailler à plein temps, mais ils ne le veulent pas. Ce qui est pis, ils ne peuvent jamais espérer verser suffisamment à la caisse d'assurance pour compenser ce qu'ils en retireront. Ils ne s'assurent donc pas contre le chômage; ils se font porter allègrement par ceux qui s'assurent.

C'est une question qui en préoccupe un grand nombre et c'est pourquoi je pense qu'il faut l'examiner de près. L'auteur poursuit:

• (8.10 p.m.)

M. Mackasey propose un accès bien trop facile aux avantages dont jouissent déjà d'ailleurs les travailleurs saisonniers. Le régime actuel exige 30 semaines d'emploi dans les deux années antérieures pour donner droit à une assurance-chômage. Le nouveau régime prévoirait certaines prestations après huit semaines d'emploi dans les 52 semaines précédentes, et tous les avantages après 20 semaines d'emploi dans les 52 semaines précédentes.

Il est clair qu'il faut séparer les emplois saisonniers des emplois à plein temps, et n'assurer que ces derniers. Un supplément de revenu aux travailleurs saisonniers devrait être versé sous forme d'assistance sociale assujettie à l'évaluation des moyens ordinaire; et ces travailleurs saisonniers qui travaillent seulement pour de l'argent de poche ne devraient pas toucher d'assurance-chômage aux dépens de la véritable force ouvrière.

Voilà ce dont nous devons discuter: cette période de huit semaines est-elle logique compte tenu de l'initiative de l'individu, de sa volonté de devenir membre productif de la force ouvrière? Nous devons y réfléchir. Le ministre m'a impressionné en disant qu'il aurait aimé prévoir des prestations plus élevées maintenant. Puis il s'est préoccupé du bloc administratif, et n'a pu se convaincre d'accepter une chose que l'opposition ne cesse de recommander. En raison de la gravité de la situation, nous avons proposé une hausse des prestations. Étant donné que le chômage a été provoqué par le gouvernement, il est étonnant que le ministre n'ait pas réussi à appliquer cette mesure au lieu d'attendre en juillet.